

RECONQUÊTE FONCIÈRE AGRICOLE

Le plan de conquête et de reconquête agricole piloté par la chambre d'agriculture du Var, a l'ambition de développer le potentiel de production de l'ensemble des filières agricoles du département, dont la filière viticole, prégnante sur le territoire. Il doit concilier les enjeux économiques et environnementaux.



UN PROJET EXPÉRIMENTAL ET D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE VAROISE

La superficie recherchée pour l'aire d'appellation Côtes de Provence est d'environ 5000ha – ce qui correspond réellement à 3000 - 3500 ha en production. Au cours des dernières années, nombreux sont les vigneron qui se sont vu refuser leur autorisation de défrichement pour divers motifs environnementaux. Il est difficile d'obtenir des résultats individuels lorsque que le projet consiste en une extension du vignoble sur la forêt. La sanctuarisation de nombreux secteurs du Var par l'application de normes environnementales de plus en plus contraignantes impacte fortement l'aire d'appellation « Côtes de Provence ».

Nos professions regrettent la diminution constante des espaces agricoles varois. Même sur une filière aussi dynamique que celle des Côtes de Provence ou des Coteaux Varois en Provence, la croissance en surface est assez faible, d'environ 100 ha par an.

Cette année, sur les 200 ha de contingents obtenus par le Syndicat des Vins Côtes de

Provence, seuls 156 ha ont été attribués. Nous constatons que 44 ha d'autorisation de plantation étaient disponibles pour la campagne 2019 mais n'ont pas été demandés par les vignerons de l'appellation, faute d'espace ! Toutes les études nous mènent vers le même constat : la superficie disponible classée et plantable (hors bois) est insuffisante. Seule la conquête et la reconquête de certains espaces boisés

”
SEULE LA CONQUÊTE
ET LA RECONQUÊTE DE
CERTAINS ESPACES BOISÉS
PERMETTRAIENT DE
RÉPONDRE AU BESOIN
DE CROISSANCE DU
VIGNOBLE.
”

sés permettraient de répondre au besoin de croissance du vignoble.

Nous devons agir à l'échelle du vignoble, en concertation avec les services de l'État, la DDTM et la DREAL, pour servir un intérêt public majeur.

Le plan soutenu par l'agriculture varoise s'articulera autour de 3 axes :

1 / Caractérisation des besoins en foncier des filières agricoles

2 / Mobilisation du foncier agricole en friche

3 / Mobilisation du foncier boisé à potentiel agricole

Le plan permettra une connaissance précise du territoire pour engager une reconquête raisonnée et respectueuse de l'environnement.

La réussite du projet doit aboutir à l'obtention de dérogations aux interdictions de destructions d'espèces protégées au sens de l'article L 411-2 du code de l'environnement.

Ces dérogations sont accordées par arrêté préfectoral dès lors que le projet présente une raison impérieuse d'intérêt public majeur et qu'il n'y a aucune solution alternative de moindre impact environnemental. Enfin, le projet

ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle.

L'UTILISATION DE L'ESPACE CLASSÉ

des Côtes de Provence

En 2006, sur 61 400 ha délimités en Côtes de Provence, nous déplorons 8,5 % de surface artificialisée (routes, villes). Seulement 44,6 % de superficie est dédiée à la viticulture.

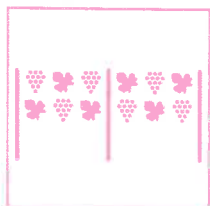
Sur le territoire restant, en retirant les terres en attente de replantation (à concurrence de 2,5 % du vignoble existant), les terres agricoles avec des cultures pérennes et rentables (oliviers par exemple) et les forêts situées au-delà de 100 m autour du vignoble existant, il reste 9 900 ha de surface exploitée en vigne AOC.

8,5%



TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS

44,6%



TERRES DÉDIÉES À LA VITICULTURE

7,3%



TERRES AGRICOLES HORS VIGNES SUR PENTES > 15%

+ terres arables de rotation (2,5% du vignoble)
+ «Oliveraies»

23,6%



FORÊTS

- ✧ EN EBC
- ✧ Et/ou en pente > 15%
- ✧ Hors rayon de 100m autour des vignes

9 868 ha MOBILISABLES
dont 3314 ha en agricole hors vigne et
6554 ha en forêt

FABIENNE JOLY

Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var

”

Ce projet est stratégique pour la Chambre d'Agriculture, novateur et unique en France. Depuis 30 ans, nous constatons l'érosion des surfaces agricoles malgré de nombreuses actions de défense. La reconquête agricole est un projet innovant offensif, collectif mobilisant toutes les filières agricoles du département.

Nous disposons dans le département de filière agricole dynamique, et la viticulture au premier chef, a aussi besoin d'espace pour se développer !



—
FABIENNE JOLY

”

